

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
JL/BL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Cahier des charges et annexe technique « vers un lotissement durable »

Rapporteur : Patrick GARGAM

La ville a travaillé à la mise en place d'un cahier des charges qui a permis de définir les principes qui prévalent dorénavant en matière d'aménagement des nouveaux lotissements.

L'idée est en général d'orienter les aménageurs vers des équipements respectueux de l'environnement et qui favorisent le développement durable tant en matière d'urbanisation que de déplacements.

Une annexe technique a été élaborée qui donnera des repères concrets aux aménageurs (performance des matériels d'éclairage, profils types des noues de collecte des eaux pluviales...).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le cahier des charges « vers un lotissement durable » et son annexe technique.
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM